

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



SOMMAIRE

1. - PRESENTATION DU PROJET ET GENERALITES	3
2. - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE.....	4
2.1 GROS OEUVRE - MACONNERIE	4
2.1.1 Fondations.....	4
2.1.2 Murs de façades :	4
2.1.3 Murs ou cloisons séparatifs :	4
2.1.4 Planchers	4
2.1.5 Toitures terrasses inaccessibles	4
2.1.6 Loggias.....	4
2.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
2.3 MENUISERIES EXTERIEURES	5
3 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	5
3.1 PARKINGS	5
3.1.1 Parkings intérieurs.....	5
3.1.2 Parkings extérieurs.....	5
3.2 ASCENSEUR ET MONTE-CHARGE :	5
3.3 RECEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MENAGERES	6
3.4 ESPACES VERTS	6
3.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	6
3.6 ALIMENTATION FLUIDES	6
3.6.1 Eau.....	6
3.6.2 Electricité	6
3.7 CHAUFFAGE-EAU CHAUDE	6
3.8 TELECOMMUNICATIONS	6
3.9 IRVE	7
4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE.....	7
4.1 HALL D'ENTREE DE L' IMMEUBLE	7
4.2 CIRCULATIONS COULOIRS ET HALLS D'ETAGE :	7
4.3 CAGES D'ESCALIERS	7
4.4 LOCAUX COMMUNS	7
4.4.1 Local ordures ménagères	7
4.4.2 Local vélos :	7

5	- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	8
5.1	SOLS ET PLINTHES	Erreur ! Signet non défini.
5.2	REVETEMENTS MURAUX ET PLAFONDS	Erreur ! Signet non défini.
5.3	MENUISERIES INTERIEURES	8
5.3.1	Portes palières :	8
5.3.2	Portes intérieures :	8
5.3.3	Placards :	8
5.4	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	9
5.5	ÉQUIPEMENTS INTERIEURS	9
5.5.1	Cuisines	9
5.5.2	Équipements sanitaires et plomberie :	9
5.5.3	Équipements électriques	9
5.5.3.1	Équipements divers :	9
5.5.3.2	Domotique :	Erreur ! Signet non défini.
5.5.4	Chauffage – Eau chaude sanitaire	11
6	- ÉQUIPEMENTS DE SECURITE	11
6.1	SECURITE INCENDIE	11
6.2	ANTI INTRUSION	11

1. - PRESENTATION DU PROJET ET GENERALITES

Le projet vise à la construction de 132 logements au sein du lot 2.1. Lotissement "QUARTIER DE GENESTE".
Le programme d'habitat est réparti en trois ensembles de bâtiments, bordés par l'avenue de 7ème Art au Nord, la rue Serpentine au Sud, la zone Natura 2000 à l'Ouest et la voie V5 à l'Est.
L'opération comptabilise 132 logements collectifs (T2 : 59 logements, T3 : 47 logements, T4 : 20 logements, T5 : 6 logements).
264 stationnements de véhicules motorisés et 205 stationnements vélos, en superstructure.

La présente notice est une notice technique sommaire.

Les caractéristiques techniques détaillées seront définies dans une notice descriptive conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968 qui sera adressée préalablement à la signature de l'acte authentique.

La construction sera conforme :

- aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ;
- aux règles de construction et de sécurité en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire ;
- à l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation ainsi qu'à leurs décrets d'application ;
- aux dispositions de la Réglementation environnementale (RE 2020) en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire;
- aux prescriptions du Permis de Construire et notamment ceux émanant des services de sécurité ;
- à la réglementation relative à l'accessibilité, en vigueur lors du dépôt du Permis de Construire
- les places de stationnements respecteront les impositions du PLU de la ville ;

La conformité technique de la construction sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

2. - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

2.1 GROS OEUVRE - MACONNERIE

2.1.1 Fondations

- Elles seront réalisées suivant les recommandations du Bureau d'Etudes Structure et les vérifications du Bureau de contrôle conformément à l'étude de sols réalisée sur l'emprise du terrain où sera édifiée la construction.

2.1.2 Murs de façades

- Voiles en béton armé, permettant le respect du calcul thermique réglementaire selon études thermiques et de structure ;
- Leurs revêtements de finitions côté extérieur seront bruts de décoffrage au RdC et en peinture claire en niveaux supérieurs, au choix de l'Architecte et suivant les dispositions architecturales des autorisations de construire ;
- L'isolation thermique sera conforme à l'étude thermique, son épaisseur et sa résistance thermique sera déterminée par l'étude du projet de construction.

2.1.3 Murs ou cloisons séparatifs

- Entre logements et parties communes et/ou autres locaux : voiles en béton banché ou maçonneries de blocs agglomérés selon étude BA ou cloison de type SAD.
- Entre logements et cages d'escaliers et/ou d'ascenseurs : voiles en béton + doublage à l'intérieur des locaux privatifs selon réglementation acoustique.
- Entre logements contigus: maçonneries en agglos creux hourdées au mortier de ciment ou voiles en béton banché d'épaisseur selon réglementation acoustique en vigueur ou cloison de type SAD.

2.1.4 Planchers

- La hauteur libre dans les logements sera de 2m50 environ, après pose du revêtement de sols. Elle pourra selon localisation du plan de vente être réduite de manière ponctuelle par des soffites, décaissés, poutres ou faux plafonds suivant les tracés déterminés par la calcul de la structure et des fluides, étant entendu qu'ils ne sont pas toujours représentés sur les plans de vente.
- Les planchers entre logements seront constitués d'une dalle en béton armé d'épaisseur réglementaire et selon étude de structure.

2.1.5 Toitures terrasses inaccessibles

- Le plancher sous terrasse sera en béton armé, protégé par une étanchéité et l'isolation thermique se fera pas un isolant, d'épaisseur suivant calculs, situé entre la dalle et l'étanchéité ;
- La protection de ces étanchéités sera gravillonnée ou végétalisée, localisation suivant plans architecte.
- Les toitures terrasses reçoivent une installation photovoltaïque sur certaines zones, localisation à définir suivant dimensionnement des installations et préconisations du bureau d'études fluides. Description au chapitre 3.6.3.

2.1.6 Loggias

- Le plancher sous loggia sera protégé par une étanchéité et l'isolation thermique d'épaisseur suivant calculs dans le cas où la terrasse ou la loggia se trouverait sur un local chauffé ou sur parking; la protection de ces étanchéités se fera par dalles sur plots en béton (localisation suivant plans architecte).
- Le plancher en béton armé des loggias ne se situant pas sur un local chauffé ou sur parking sera laissé brut, finition suivant choix de l'architecte.

2.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type Placopan ép 5cm.
- Les cloisons et doublages de salles bains et salles d'eau avec parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute hauteur au minima au droit des baignoires et douches.
- A noter que certaines cloisons pourront être remplacées par un mur en béton armé ou cloison type SAD suivant les contraintes techniques identifiées par nos bureaux d'études.

2.3 MENUISERIES EXTERIEURES

- Fenêtres et portes-fenêtres : en PVC blanc ou teinté dans la masse au choix de l'architecte, ouvrants à la française, conformes à la réglementation en vigueur, avec double vitrage isolant. Coffre de volet roulant monobloc intégré à la menuiserie.
- Occultations des baies : volets roulants. Commande électrique dans la pièce de vie (séjour et cuisine) et commande électrique ou manuelle selon les cas dans les chambres.
- Certaines menuiseries extérieures, 1 par logement à minima, seront équipées de moustiquaires afin d'accompagner la ventilation naturelle.

3 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

3.1 PARKINGS

- Portail d'accès des véhicules : porte métallique barreaudé motorisée coulissante pour accès au RdC ou basculante pour accès au parking au premier niveau, à ouverture automatique par télécommande ou badge de type bi-technologie. Un badge par place de voiture.
- Places de parking individualisées et numérotées par peinture pour les places sous bâtiment.
- Accès piéton depuis les halls d'entrée sur contrôle d'accès.

3.1.1 Parkings intérieurs

- Murs et poteaux en béton brut.
- Sols en béton brut au R+1 et en enrobés au RdC, selon étude géotechniques et structurelles.
- Ouverture des façades sur l'extérieur (structure poteaux / poutres) avec garde-corps métallique en R+1
- Plafond en béton brut ou flocage suivant localisation et conformément à l'étude thermique.
- Éclairage sur détection de présence et/ou minuterie.

3.1.2 Parkings extérieurs

- Extérieurs : traitement du sol en enrobés pour les circulations, et en chaussée végétale ou revêtement stabilisé perméable clair pour les places de stationnement, localisation selon plan du permis de construire.
- Eclairage par candélabres sur horloge.

3.2 ASCENSEUR ET MONTE-CHARGE :

- Un ascenseur 630kg d'une capacité de 8 personnes par bâtiment, électrique desservant tous les niveaux et pour chaque cage d'escalier.
- Largeur de passage libre des portes = 800 mm.
- Cabine décorée de panneaux stratifiés et d'un miroir selon choix de l'Architecte.
- Les portes palières seront peintes aux étages et en inox au rez-de-chaussée.
- Le sol sera revêtu de façon identique ou en cohérence avec le hall d'entrée.

- L'ascenseur sera conforme aux Directives de la Européenne Ascenseurs.

3.3 RÉCEPTION, STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Aire de présentation suivant plan de masse du permis de construire.

3.4 ESPACES VERTS

- Les jardins collectifs sont aménagés et plantés suivant le plan masse paysager du permis de construire. Ils sont équipés de mobilier et largement plantés.

3.5 VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

- La ventilation est du type mécanique contrôlée.
- Extraction d'air dans la cuisine, la salle d'eau, la salle de bains et le WC. Entrée d'air incorporée dans les façades ou menuiseries des pièces principales (selon réglementation en vigueur). Le ou les caissons seront situés en toiture.

3.6 ALIMENTATION FLUIDES

3.6.1 Eau

- Compteur général en local sous station avec sous comptages individuels prévus dans les placards.
- Mise en place de réducteurs de pression ou supprimeurs sur conduite d'eau en pied d'alimentation selon nécessité, dans local prévu à cet effet en RdC.
- Colonnes montantes dans gaine technique logements.

3.6.2 Electricité

- Le projet est équipé de postes transformateurs EDF publics en Rez de chaussée des bâtiments A et C.
- Un compteur indépendant Services Généraux est prévu dans la gaine technique pour alimenter tous les équipements des parties communes, des extérieurs et annexes. Un par bâtiment ou ouvrage fonctionnel.
- Colonnes montantes dans gaine technique sur paliers.
- L'emplacement des compteurs particuliers est prévu dans le logement à proximité immédiate du tableau divisionnaire et du disjoncteur.

3.6.3 Installation Photovoltaïque

- Le projet est équipé d'une installation photovoltaïque de marque SUNPOWER ou équivalent en autoconsommation et sur chacune des 3 toitures des bâtiments, permettant d'alimenter les installations électriques des parties communes.
- Disposition, orientation nombre et inclinaison des panneaux selon étude photovoltaïque et thermique.

3.7 CHAUFFAGE-EAU CHAUDE

- Equipements de production de chauffage par radiateurs électriques individuels.
- Equipements de production d'eau chaude par pompes à chaleur collectives situées en toitures.

3.8 TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Le raccordement de l'immeuble au réseau sera exécuté par Orange ou entreprises agréées par compagnies concessionnaires.
- Antenne TV Hertzienne.
- Fibre optique prééquipée depuis le local multi-opérateurs jusqu'au DTIO.

3.9 IRVE

- La totalité des places de parking sont prééquipées pour recevoir une installation IRVE
- Gestion générale de l'installation en placards IRVE au RdC de chaque bâtiment.

4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

- Portes d'accès des bâtiments vitrées, intégrées dans les éléments vitrés fixes de type Murs rideaux aluminium.
- Hall d'entrée et palier du RDC aménagés selon projet de décoration de l'Architecte.
- Les murs seront peints ou habillés de revêtement décoratif et le sol sera revêtu de carrelage, modèle et coloris au choix de l'Architecte et de l'Architecte d'intérieur.
- Un faux plafond complet ou partiel sera mis en œuvre dans les halls et circulations communes (compris affaiblissement acoustique selon étude). L'éclairage sera intégré dans le faux-plafond et/ou par appliques et/ou plafonniers choisis par la Maîtrise d'Ouvrage et l'Architecte. L'ensemble sera commandé par détection de présence.
- Les halls seront équipés de boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, miroirs et autres éléments décoratifs au choix de l'architecte.
- Les locaux vélos et halls sont mutualisés dans certains bâtiments, afin de positionner la mobilité douce au premier plan.

4.2 CIRCULATIONS COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

- Le sol sera revêtu de revêtement souple ou équivalent avec plinthes medium ou bois à peindre.
- Les murs seront revêtus de deux couches de peinture lisse suivant projet de décoration de l'architecte.
- Un faux plafond complet ou partiel sera mis en œuvre dans les circulations communes (compris affaiblissement acoustique selon étude).
- Les façades des gaines techniques, leurs encadrements, ainsi que les plafonds et faux-plafonds ponctuels seront peints, ou démontables selon choix de l'architecte. Toutes les portes recevront une peinture dans un coloris choisi par la Maîtrise d'Ouvrage et l'Architecte.
- L'éclairage pourra être intégré à des faux plafonds ou par appliques ou par plafonniers choisis par la Maîtrise d'Ouvrage et l'Architecte. L'ensemble sera commandé par détecteur de présence.

4.3 CAGES D'ESCALIERS

- Les murs et les plafonds de l'escalier seront bruts ou recouvert d'une peinture lisse ou tout autre revêtement suivant projet de décoration de l'architecte.
- Les marches et contremarches seront peintes avec une peinture anti-poussière au choix de l'architecte.
- L'éclairage sera réalisé par appliques décoratives choisis par la Maîtrise d'Ouvrage et l'Architecte commandé par détecteurs de présence.

4.4 LOCAUX COMMUNS

4.4.1 Local ordures ménagères

- Local ordures ménagères, situé au RDC de chaque bâtiment, avec murs faïencés sur une hauteur de 150 cm, équipé d'un point d'eau et d'une évacuation, avec porte fermant à clé, serrure sur organigramme ou sur contrôle d'accès.

4.4.2 Local vélos

- Les locaux vélos, situés en RDC sont soit mutualisés avec les espaces halls, soit indépendants. Leur sol est en dalle béton brute. Elevations en béton brut et éléments barreaudés fixes en façade pour les locaux vélos intérieurs, enclos métallique barreaudé pour les locaux vélos extérieurs.
- Les locaux vélos extérieurs recevront une couverture de type bac acier double pente.

- Barres d'accrochage en acier galvanisé et systèmes serruriers de fixations vélos.
- Points lumineux.
- Porte d'accès encadrement métallique barreudée local vélos avec contrôle d'accès mécanique sur organigramme ou électronique.
- Une local entretien / réparation vélo est situé au RdC du bâtiment A permettant de mettre à disposition un espace et une borne de réparation dédiés.

5 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

5.1 SOLS ET PLINTHES

- Chambres, Séjours et Dégagements : Revêtement en parquet de type stratifié de chez BERRYALLOC ou équivalent, posé sur chape. Plinthes medium revêtues de couleur blanche ou assorties parquet selon choix architecte
- Pièces d'eau : Carrelage grès cérame de chez PAVIGRES ou équivalent, collé sur chape, format 45x45cm, et coloris au choix de l'acquéreur (cis faïences) dans la gamme proposée par l'architecte et le Maître d'Ouvrage, plinthes medium revêtues de couleur blanche.

5.2 REVETEMENTS MURAUX ET PLAFONDS

- Peinture : Peinture lisse blanche velours ou satinée sur l'ensemble des murs des logements.
- Faïence : Dans les salles de bains et salles d'eau : faïence de chez PAVIGRES ou équivalent, de format 25x40cm ou 20x40cm à hauteur d'huissierie au droit des équipements (douche, baignoire). Le tablier de baignoire sera en acrylique et démontable.
- Le Maître d'ouvrage et l'Architecte pourront adapter la localisation de la faïence suivant cas.
- Plafonds Peinture lisse blanche mate

5.3 MENUISERIES INTÉRIEURES

5.3.1 Portes palières

- Porte palière : Huisseries métalliques, portes à âme pleine de chez MALERBA ou équivalent.
- Serrure de sûreté 3 points et cylindre AzP*, clé sécurisée par carte, 3 clés sur organigramme pas logement.
- Seuil répondant à la réglementation PMR.
- Microviseur et béquillage sur plaque.

5.3.2 Portes intérieures

- Les portes de distribution seront à âme alvéolaire lisses, de marque SVEDEX ou équivalent, laquées d'usine teinte et modénatures au choix de l'Architecte.
- La quincaillerie des portes sera sur rosaces avec verrou de condamnation sur les salles de bains, WC et salles d'eau.

5.3.3 Placards

- Façades de placard de marque SOGAL ou équivalent en panneaux coulissants ou pivotants selon dimensions (respectivement > ou < à 120cm) mélaminé 2 faces de teinte blanche.
- Le placard d'entrée (selon plans) recevra un miroir de teinte argent sur une façade.
- Equipement intérieur :
 - 1 tablette chapelière sur toute la largeur du placard pour les entrées et dégagements + une tringle en acier chromé.
 - 1 tablette chapelière sur toute la largeur du placard à 1,80 m de hauteur et 2/3 tringle penderie en acier chromé et 1/3 étagères pour les placards des chambres (si largeur du placard > 100cm sinon tablette + tringle).
- Pas d'équipement pour les placards recevant des équipements techniques.

5.4 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

- Garde-corps sur loggias ainsi que sur fenêtres et baies vitrées en façades en acier galvanisé barreaudés

5.5 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

5.5.1 Cuisines

- Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage. Toutefois sur simple demande écrite dans la limite de la fin du gros-œuvre, sera installé un meuble-évier blanc avec cuve, égouttoir et mitigeur.
- Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

5.5.2 Équipements sanitaires et plomberie

- Voir type, nombre et implantation selon plans de vente. Appareils sanitaires de teinte blanche.
- Baignoire de type ROCA CONTESA ou équivalent, en acier émaillé de dimensions minimum 70x 170, équipée d'une robinetterie mitigeuse monotrou chromée bain-douche de type ROCA VICTORIA ou équivalent, ensemble de douche chromé, flexible inox, vidage automatique. Tablier de baignoire acrylique blanc. Ecran pare-baignoire en verre lorsque l'appartement n'est pas équipé d'une douche.
- Douche avec receveur extra plat en grès, de type VITRA CASCADE ou équivalent, avec mitigeur thermostatique, douchette, barre de douche et porte de douche pivotante et fixe selon les cas, de marque KINDEO ou équivalent.
- Douche à l'italienne pour les logements PMR.
- Meuble vasque (1 ou 2 selon plans) de type PRONTO – CHENE VERT ou équivalent, avec plan vasque en stratifié et vasque céramique ou grès encastrée ou le tout en résine moulée, rangement inférieur et miroir. Robinetterie à mitigeur monotrou chromée, de type ROCA VICTORIA ou équivalent, vidage et siphon. (implantations suivant plans Architecte). Applique lumineuse led.
- WC sur pied SOPHIA de marque ROCA ou équivalent avec réservoir de chasse à économie d'eau 3/6 litres, abattant rigide double en PVC blanc.

5.5.3 Équipements électriques

- Installation encastrée conforme aux normes en vigueur en 220 volts, monophasée conforme aux spécifications Alimentation générale depuis la gaine technique jusqu'au panneau d'abonné placé dans l'appartement dans gaine technique,
- Le nombre et la répartition des prises sont conformes aux spécifications de la norme NF C 15-100,
- Les attestations de conformité sont délivrées par le CONSUEL avant la mise en service.

5.5.3.1 Equipements divers

- L'appareillage sera de marque LEGRAND type DOOXIE, CELIANE ou similaire,
- Les points lumineux seront livrés avec douille DCL,
- Interphonie pour l'accès RdC par système INTRATONE.
- Sonnerie : Bouton poussoir type SALSA ou équivalent coté circulation commune et carillon de sonnette intégré au tableau électrique,
- Les prises de communication pour connecteur de téléphonie et TV/FM seront normalisées type RJ45.
- Les prises de courant seront normalisées PC 16A, PC 20A ou PC 32A

• Les équipements seront les suivants :

Entrée :

- 1 DCL commandé en va et vient ou simple allumage selon configuration,
- 1 PC 16A positionnée entre 0.9 et 1.3 du sol (PMR).

Séjour :

- 1 DCL commandé en simple allumage,
- 1 PC16A par tranche de 4 m² avec un minimum de 5 PC16A dont une sera positionnée entre 0.90 m et 1.30 m du sol (PMR),
- 2 RJ45.

Cuisine > 4 m² :

- 1 DCL
- 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandé en simple allumage,
- 1 PC 16A à 1,80 m de hauteur (hotte),
- 4 PC 16A au-dessus du plan de travail,
- 1 PC 16A pour réfrigérateur,
- 1 PC 32A équipé d'un obturateur,
- 1 ou 2 PC 20A spécialisées pour machines (selon plans)
- 1 RJ45 (dans le cas de cuisine ouverte sur le séjour, cette prise pourra être commune avec celle du séjour).

Nota : 1 prise de courant spécialisé pour le lave-linge pourra être située en salles de bain ou en salle d'eau suivant les plans architecte.

Cuisine < 4 m² :

- 1 DCL
- 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandé en simple allumage,
- 1 PC16A à 1,80 m de hauteur (hotte),
- 2 PC 16A au-dessus du plan de travail,
- 1 PC 16A pour réfrigérateur,
- 1 PC 32A équipé d'un obturateur,
- 1 ou 2 PC 20A spécialisées pour machines (selon plans)
- La prise RJ45 sera commune avec celle du séjour

Nota : 1 prise de courant spécialisé pour le lave-linge pourra être située en salles de bain ou en salle d'eau suivant les plans architecte.

Chambre principale :

- 1 DCL commandé en simple allumage,
- 4 PC 16A dont une positionnée entre 0.9 et 1.3m du sol et coté interrupteur (PMR),
- 2 RJ 45.

Chambres secondaires :

- 1 DCL commandé en simple allumage,
- 3 PC 16A,
- 1 RJ 45.

Dégagements :

- 1 DCL commandé en simple allumage ou va et vient selon distribution,
- 1 PC 16A.

Salle de Bains / SDE :

- 1 DCL commandé en simple allumage,
- 1 raccordement pour le luminaire du meuble vasque,
- 1 PC16A pour rasoir et sèche-cheveux dans le volume autorisé
- 1 PC 20A spécialisées pour machines (suivant plan)

W.C. :

- 1 DCL commandé en simple allumage
- 1 PC 16A positionnée entre 0.9 et 1.3m du sol et coté interrupteur pour la WC accessible PMR uniquement.

Loggia :

- 1 PC 16A étanche
- 1 point lumineux commandé en simple allumage avec témoin lumineux.

- 1 DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) par appartement.
- Les compteurs individuels électroniques seront fournis par ENEDIS et posés dans les logements à proximité immédiate du disjoncteur et du tableau divisionnaire du logement.

5.5.3.2 Appareillage électrique connecté

Les logements seront équipés d'appareillages connectés, permettant de piloter automatiquement et par programmation ou à distance par application mobile ou assistant vocal les volets roulants électriques ainsi que le chauffage. Le système sera constitué :

- D'une BOX de type TYWELL PRO de DELTA DORE et équivalent, incorporée dans le tableau électrique.
- D'un émetteur de type TYWELL CONTROL ou équivalent pour programmation et contrôle des volets et du chauffage
- De récepteurs pour pilotage des radiateurs électriques et des volets.

5.5.4 Chauffage – Eau chaude sanitaire

- Radiateurs électriques de chez NEOMITIS type KEREN ou équivalent, localisations suivant plan de vente (l'emplacement des radiateurs peut être sujet à modification suivant la demande du bureau d'étude ou du bureau de contrôle).
- Sèches serviette de chez NEOMITIS type DANAIS ECOSENS ou équivalent, localisations suivant plan de vente en salle de bain et salle d'eau (l'emplacement des radiateurs peut être sujet à modification suivant la demande du bureau d'étude ou du bureau de contrôle).
- Commande par émetteur décrit au chapitre 5.5.3.2
- Production d'eau chaude sanitaire par pompes à chaleur collectives.

6 - ÉQUIPEMENTS DE SECURITE

6.1 SECURITE INCENDIE

- La construction sera conforme à la réglementation incendie en vigueur et aux préconisations du SDIS.
- Les escaliers hélicoïdaux de chaque bâtiment seront équipés de colonnes sèches.
- Les circulations des étages de chaque bâtiment et les cages d'escaliers sont désenfumés par balayage naturel. Un tableau de désenfumage des parties communes est localisé en gaine SG de chaque bâtiment, et chaque niveau contient des interfaces d'étage et déclencheurs / détecteurs correspondants.

6.2 ANTI INTRUSION – CONTRÔLE D'ACCES

- Les portes d'accès aux halls d'entrée sont commandés par système intratone avec lecteur de badge type MIFARE mains libres ou équivalent, et clavier codé. Les platines sont de type VENDOME de chez INTRATONE avec VIDEOPHONE.
- Les accès aux locaux vélos sont sécurisés par lecteur de badge, ainsi que les accès piétons des parkings.
- Les portes d'accès des parkings sont à ouverture automatique par télécommande.

